

Accord mutuel entre sa Reine et carpette (version du 16 Mars 2007)

Préambule : dans le présent accord le mari de accepte volontairement et pleinement sa nature, son statut et sa place, et demande humblement à sa Reine d'être dénommé carpette dans ce cadre, par ailleurs carpette reconnaît et assume sa nature d'esclave et la suprématie féminine. Il reconnaît vouloir vivre et réaliser sa nature et appartenir à sa Reine, son épouse à qui il reconnaît le droit inaliénable à sa nature propre, et à sa liberté totale et entière en tant que Femme.

En tant que propriétaire de carpette, la Reine détient à ce titre tous les droits afférents et en use comme elle le souhaite. Dans ce cadre carpette s'engage à exécuter ou remplir tous actes que sa Reine lui indiquerait, ou lui ordonnerait.

Le présent contrat est propriété pleine et entière de la Reine qui le détient et qui a pleine liberté pour en faire l'usage qu'elle souhaite.

La Reine accepte la nature d'esclave de son mari et ~~par conséquent que celui-ci vive pleinement sa nature~~ pour autant que cela ne soit pas en contradiction avec sa nature et sa liberté.

1. l'engagement de service

Par conséquent en tant qu'esclave, carpette sert sa Reine de la manière dont celle-ci le souhaite, et pour son bénéfice, tout comme carpette sert les filles de sa Reine, et toute personne à la demande de sa Reine. Il s'engage à tenir informé sa Reine honnêtement et sans détours de son évolution, de ses doutes, et des progrès qu'il pense avoir réalisés.

Dans l'exercice de ses tâches, et pour le bien-être de sa Reine, carpette doit veiller à atteindre l'autonomie la plus complète pour libérer sa Reine de la charge de surveiller la façon dont il accomplit son travail.

2. les décisions

sa Reine dispose du droit de décision en toutes matières, carpette peut faire valoir ses pensées et sentiments sur tout sujet, mais en tout état de cause la décision finale revient à sa Reine.

3. le droit à l'erreur

Naturellement carpette s'engage à faire de son mieux, en faisant usage de ses capacités physiques comme intellectuelles, pour assurer le service qu'il doit à sa Reine, dans ce cadre le droit à l'erreur involontaire est possible, sa Reine est seul juge de la nature de l'erreur commise par carpette et des conséquences de celle-ci.

4. révision de l'accord

L'accord ainsi passé n'a pas de limites dans le temps, mais est révisable par sa Reine lorsqu'elle le souhaite, et sur le ou les sujets qu'elle souhaite, d'autre part carpette peut faire valoir des modifications, des précisions ou des ajouts dont sa Reine décide de l'opportunité ou de la justesse.

5. les places

La place de sa Reine est la Première en toutes choses sans que cela puisse lui être contestée.

- la place de carpette :

de par son statut et sa nature carpette est à la disposition de sa Reine en permanence sans limitation dans la nature du service que carpette doit rendre à la demande de sa Reine. La Reine peut décider de mettre à disposition de qui elle souhaite ou juge utile les capacités, compétences, et la force de travail de carpette.

Le statut et la place de carpette est de rendre service soit de lui-même en toutes circonstances de la manière dont sa Reine pourrait souhaiter qu'il agisse, soit par instructions reçues de sa Reine, ou par instructions reçues de la personne à qui sa Reine a demandé à carpette de la servir.

La place de carpette lui permet d'émettre un avis, donner des conseils lorsque cela lui est demandé, dans ce cas il doit le faire sincèrement et le plus précisément possible sans pouvoir refuser lorsqu'il s'agit d'une injonction de sa Reine. En aucun cas ces avis ou conseils ne peuvent être des décisions qui ne reviennent pas à carpette.

La place de carpette ne lui permet de prétendre à aucune responsabilité sexuelle, il est inutile sexuellement à sa Reine et ne doit pas éprouver le besoin d'activités sexuelles qui le détourne de sa nature.

La place de carpette lui permet d'assouvir par autorisation de sa Reine par la masturbation des envies ou des besoins s'il en ressent la nécessité, sans que cela gêne sa Reine, carpette devra dans les cas où cela se produit ne pas procéder à une masturbation dans des locaux d'habitation, et notamment dans la maison de sa Reine (hormis les toilettes). Cependant carpette reconnaît que sa place, sa nature et son statut sont incompatibles avec une telle activité sexuelle et qu'il s'astreint volontairement à l'abstinence.

La place de carpette est d'être disponible pour toutes sollicitations, services que sa Reine lui demande sans qu'il puisse faire d'objection, ou émettre de refus.

La place de carpette est de faire preuve de dévouement au service de sa Reine et des Princesses.

6. droit « physique »

Dans le cadre de cette relation librement consentie, **la Reine** peut user librement de son corps qui est sa propriété pleine et entière. **Pour ce faire elle peut disposer librement et à sa guise du temps nécessaire. Comme elle dispose de sa pleine liberté pour le choix de son ou ses partenaires.** Compte tenu de sa nature, et de l'accord librement consenti carpette s'oblige de lui-même à une chasteté totale et peut utiliser une ceinture de chasteté à cet effet lorsqu'il le juge utile, ou lorsque sa Reine l'estime utile. La chasteté de carpette n'a pas de limite de durée, seules des raisons d'hygiène ou de santé peuvent justifier l'interruption de celle-ci, carpette reconnaît par ailleurs qu'il souhaite lui-même qu'il en soit ainsi et que cela lui convient et répond pleinement aux besoins de sa nature. Par ailleurs en tant qu'esclave le corps de carpette est propriété de sa Reine.

7. développement

Il appartient à carpette de travailler à l'éclosion et au développement de sa nature qui lui apporte l'équilibre et le bien-être. Dans ce cadre carpette a choisi d'être chaste, de pouvoir épiler son corps, et d'entretenir un blog faisant état de sa nature, de son évolution, et de ses pensées. Il a choisi comme pseudonyme « carpette ».

8. les tâches de carpette

Dans le présent contrat, les tâches suivantes ont été définies pour carpette (réactualisées au 28 Janvier 2007) :

- Principe général : la liste reste ouverte à toutes modifications souhaitée par sa Reine sans que carpette ne puisse émettre aucune objection ou faire valoir un souhait à cet égard
- En règle générale accepter toutes tâches que tu voudrais me confier.
- Toujours te faire passer en premier en toutes circonstances.
- Lorsque tu es contente de moi, comme lorsque tu en es mécontente me le faire savoir pour que je puisse continuer, ou corriger.
- De manière générale être à ton service en essayant de précéder tes demandes, et lorsque je n'y suis pas arrivé exécuter promptement tes demandes.
- Ne pas demander en permanence ou être en attente, mais être disponible et constamment prêt à servir.
- Etre à l'écoute, serviable en permanence, ne pas te couper lorsque tu parles, et répondre de manière affable.
- tondre la pelouse régulièrement
- nettoyer la terrasse (passer l'aspirateur) et le cellier
- sortir les poubelles (mercredi matin, samedi matin)
- et les déchets triés (mardi soir)
- mettre et débarrasser la table (y compris lorsqu'il y a des invités)
- mettre la vaisselle dans la machine
- lancer le lave-vaisselle lorsque c'est nécessaire
- donner à manger aux chats et à kika le matin, et le soir
- te préparer le café le matin et le servir lorsque c'est possible
- te préparer ou/et te servir thé tisane ou autre chose le soir si tu le désires et prévoir les douceurs d'après repas.
- te conduire prudemment
- passer l'aspirateur et laver le sol dans la maison si elle en a besoin

- faire la cuisine lorsque tu le demandes Cuisine : deux soirs par semaine au moins, et prendre en charge le service (table, débarrassage, vaisselle...). Le vendredi étant en plus.
- Lorsque tu veux faire quelque chose, déplacer des meubles, ranger, t'aider spontanément.
- te masser les pieds lorsque tu le souhaites
- te masser à ta demande
- faire le lit lorsque je suis le dernier à le quitter, ou le week-end après que tu te sois levée.
- préparer le vin à servir lors des repas
- te servir un apéritif à ta demande
- Ne pas regarder la télévision le week-end. De manière générale te laisser décider des programmes.
- faire les courses le samedi matin (ou vendredi soir), et le mardi soir si possible, ou autre jour de la semaine lorsque tu le demandes
- prévoir le pain le soir
- porter les colis encombrants lorsque je t'accompagne
- m'occuper des formalités administratives
- jeter les journaux, les ranger
- ne pas laisser traîner des choses qui t'agacent (papiers, ustensiles,...)
- descendre les paniers, mettre et sortir du sèche-linge, apprendre à plier le linge.
- remonter le linge propre
- Le soir : moment en famille à table, te laisser discuter avec les enfants, m'effacer, ne pas débarrasser inopportunément.
- être ouvert avec les filles, leur montrer que je suis disponible
- te parler de ce que je pense faire avant de le faire pour avoir ton accord
- nettoyer la douche lorsque j'en prends une
- penser à l'eau des chats et de kika dans les bols
- ne pas fumer à la maison, ni dans la voiture
- la gestion du blog « cuisine » de sa Reine et Caty
- Te servir de chauffeur lorsque tu le souhaites, comme t'accompagner lorsque tu en as envie, ou rester à la maison si tu en décides ainsi.

9. comportements de carpette

De la même manière les comportements suivants sont nécessaires : **(cette liste est susceptible d'ajouts et de modifications selon la volonté de Reine)**

- t'écouter attentivement
- faire les choses avec plaisir
- garder le sourire
- ce doit être léger pour toi
- faire ce que tu me demandes rapidement et sans rechigner
- savoir où est ma place
- parler avec toi lorsque tu en as envie
- respecter ton silence
- ne pas m'inquiéter inutilement
- accepter que l'on n'ait pas besoin de moi
- être patient

- te parler avec respect
- attendre calmement que vous soyez prêtes pour partir en voiture
- être patient en toutes circonstances
- respecter ton rythme propre
- rester à ton service en toutes circonstances

9 bis. Sanctions

La Reine apprécie librement et selon son propre jugement si des sanctions sont applicables ou non à carpette selon le service qu'il rend, la place qu'il occupe, et les efforts qu'il entreprend pour progresser. Les sanctions sont décidées par la Reine lorsqu'elle le juge utile et nécessaire selon les modalités qu'elle juge appropriées.

10. publicité

sa Reine est libre de faire état du présent accord, en tout ou partie, ou des modalités de celui-ci lorsqu'elle l'estime nécessaire sans que carpette puisse lui en faire reproche de quelque manière que ce soit.

11. reconnaissance

Les deux parties reconnaissent avoir pris connaissance du présent accord qui définit la place de chacun et les modalités de vie en commun sans que l'un des deux puisse reprocher à l'autre les conséquences de cet accord en quelque matière que ce soit, notamment carpette reconnaît que ce texte est pleinement conforme à sa nature, à ce qu'il souhaite et ce qu'il ressent, et qu'il participe à la réalisation de sa nature qui permet son bonheur.

Bernay le 6 novembre 2006

Version révisée le 16 Mars 2007

Lu et approuvé / sa Reine

Lu et approuvé / carpette